

## **PLAN DE FORMATION – TRANSPORT DE PRODUITS PETROLIERS**

### **OBJECTIF :**

Acquérir les connaissances nécessaires au transport de produits pétroliers sur l'ensemble du territoire des pays signataires des accords ADR, conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD du 29 mai 2009.

Identifier les obligations de la réglementation du transport de matières dangereuses applicables à ses activités et mettre en application les prescriptions réglementaires

### **PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :**

Tout conducteur assurant le transport de marchandises dangereuses en national ou international en véhicules-citernes > à 1000 litres ou en conteneurs citernes > à 3000 litres des produits pétroliers désignés par les n° ONU, 1202, 1203, 1223, 1267, 1268, 1300, 1868, 1999, 3295, 3256 (uniquement les huiles lourdes de chauffe et les bitumes), 3475 de la classe 3 et 3257 (uniquement les bitumes) de la classe 9.

Pour pouvoir se présenter à une spécialisation, le candidat doit être titulaire de la « Formation de base » en cours de validité.

### **QUALIFICATION DES INTERVENANTS :**

Formateurs - Professionnels des métiers du transport (5 à 10 ans d'expériences).

La formation est assurée par une équipe de formateurs ayant tous plus de 10 ans d'expérience dans la formation au transport de matières dangereuses. Ils sont tous issus du métier de conducteur de transport de matières dangereuses.

### **MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :**

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipées de moyens multimédias.
- Livret de suivi individuel de la formation.

### **EFFECTIFS :**

- 20 stagiaires maximum par session

### **PROGRAMME DE FORMATION : Durée totale de formation 14H (soit 2 jours)**

#### **Formation théorique**

- Les produits de la spécialisation
- Comportement et caractéristiques de ces produits
- Les risques associés aux produits pétroliers
- Les équipements de protection
- Opérations de chargement/déchargement
- Signalisation des véhicules citernes
- Documents réglementaires, sûreté
- Circulation, tunnels et stationnement
- Comportement des véhicules-citernes
- Intervention en cas d'accident

**Méthodes pédagogiques utilisées** (Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques).

### **MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS : Durée 2h**

Questionnaire d'évaluation QCM

### **VALIDATION:**

Attestation de formation à la conduite de véhicules transportant des matières dangereuses.

Certificat ADR spécialisation « produits pétrolier », en cas de réussite à l'examen.